



Saint-Georges-de-Clarenceville

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale et secrétaire-trésorière QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2019, le conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil qui se tiendront à tous les deuxièmes mardis de chaque mois pour l'année 2020, lequel calendrier se décline ainsi:

-ANNEE 2020-

14 janvier	12 mai	08 septembre
11 février	09 juin	13 octobre
10 mars	14 juillet	10 novembre
14 avril	11 août	08 décembre

Les séances ordinaires se tiennent à l'Hôtel de ville, 1350, Chemin Middle, Saint-Georges-de-Clarenceville à 20 :00.

Avis donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, le 21 novembre 2019

Signé :

Mme Marie-Eve Brin, directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Eve Brin, directrice-générale de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits définis par le conseil, le vingt et unième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf.

Donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, ce 21 novembre 2019

Marie-Eve Brin

Directrice-générale